

RAPPORT DE VÉRIFICATION



LEROY MERLIN FRANCE Direction du développement
Rue Chanzy
59260 LEZENNES

TRANSPORT MECANIQUE

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
Elévateurs-TM	1	1	0	0

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN
AVE DU GENDARME CASTERMANT
77508 CHELLES CEDEX

Mission réalisée le 20/10/20
Accompagnateur : Absence d'accompagnement

N° d'affaire : 884L0EAB1213/1029
Désignation : LEROY MERLIN-CHELLES - Equipements de transport mécanique Vérifi
N° intervention : N11P020100000000437
Date du rapport : 20/10/2020 - Référence du rapport : 908A0/AM/20/4007



 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - TM37485

Agence Équipements Le Blanc-Mesnil

Pôle Équipements IDF Est - SOCOTEC EQUIPEMENTS - Bâtiment Rostand - 22, avenue des Nations - 93420 VILLEPINTE
Tél. : 01 49 43 60 00 - Fax : 01 49 43 60 20

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M SAVARD Arnaud
Nombre de pages : 6

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Observations	Equipement non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
ETNA FAPEL	Elévateurs-TM	Bureaux	0295MC77	EPMR	20/10/20	4			3


MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles dont l'ensemble des points figurent dans le tableau de référence joint au présent rapport

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. ELÉVATEURS-TM (ELÉVATEUR VERTICAL/BUREAUX/0295MC77/EPMR)

1.1. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION ET DE LA MISSION

Type	Elévateur vertical
Installateur	ETNA FAPEL
Année d'installation	2011
Mainteneur	ETNA FAPEL
Localisation	Bureaux
Réglementation prise en référence	Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Périodicité réglementaire (exprimée en mois)	12
Périodicité retenue par le client (exprimée en mois)	12
Identification de l'élévateur	0295MC77
Libellé client	EPMR
QR Code :	
Charge nominale (kg)	315
Vitesse nominale (m/s)	0,14
Type de suspension	Vérin

1.2. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

1.2.1. OBSERVATIONS RELATIVES A : ELÉVATEURS-TM

Eléments vérifiés	Observations	N°
Documents / Dernier rapport de vérification périodique	Absence d'enregistrement concernant la levée de réserves formulées lors de la précédente vérification. Assurer, conformément aux exigences réglementaires, la réalisation des interventions destinées à supprimer ou atténuer les défauts présentant un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil.	1
Habitacle (cabine) / Circuits alarmes et interphonie en cabine	La phonie en cabine est très faible. Revoir la phonie en cabine.	2
Habitacle (cabine) / Circuits alarmes et interphonie en cabine	Dans le cas d'une personne bloquée en cabine, un mode opératoire signé entre le client et la société de maintenance doit être porté à la connaissance de la personne vers laquelle est dirigé l'appel. Dans le cas contraire le dispositif de demande de secours en cabine doit être relié à la société de maintenance.	3
Paliers et portes palières / Eléments constitutifs	Assurer le fonctionnement de la motorisation des portes palières.	4

1.3. PARTIES NON VERIFIEES

Lors de la vérification, certaines parties n'ont pas pu être vérifiées pour les raisons suivantes:

Type d'équipement	Identification de l'installation (Numéro)	Eléments non vérifiés	En raison de :
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Emplacements de machinerie (locaux)	Absence de la société de maintenance
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Machinerie, poulie, électricité / Etat général de la machine	Absence de la société de maintenance

Type d'équipement	Identification de l'installation (Numéro)	Éléments non vérifiés	En raison de :
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Cuvette	Absence de la société de maintenance
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Paliers et portes palières / Serrures des portes palières, condamnations électriques	Absence de la société de maintenance
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Dispositifs de sécurité	Absence de la société de maintenance
Elévateurs-TM	(Elévateur vertical/ Bureaux/0295MC77/EPMR)	Toit cabine, guidage, gaines, suspension	Absence de la société de maintenance

Il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation complémentaire de cette mission.

Annexe au rapport de Vérification Générale Périodique d'un ascenseur, monte-charge et élévateur de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s

Liste des points vérifiés dans le cadre de la mission

Lors de la mission effectuée par SOCOTEC, l'ensemble des points concernant l'installation, identifiés parmi ceux figurant dans le tableau de référence* ci-dessous, a été vérifié.

1	DOCUMENTS
1.1	Carnet d'entretien
1.1.1	Formalisation de la vérification des éléments de guidage et conclusions
1.1.2	Formalisation de la vérification des suspentes et de leurs attaches et conclusions
1.1.3	Formalisation de la vérification des mécanismes de levage et conclusions
1.1.4	Formalisation de l'essai du dispositif parachute ou équivalent et conclusions
1.2	Dernier rapport de contrôle technique (uniquement pour les ascenseurs)
1.3	Dernier rapport de vérification périodique
2	Gaine
2.1	Eléments constitutifs de la gaine
2.2	Protecteurs mobiles (Trappes et portes de visite)
2.3	Verrouillage électrique et mécanique des trappes et portes de visite
2.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids)**
2.5	Suspentes et attaches, poulies**
2.6	Dispositif amovible dont la mise en place est nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité
2.7	Dispositif(s) limitant la course de l'habitable
2.8	Accès à la cuvette (échelles, ...)
3	Local des machines
3.1	Accès au local (échelles, trappes, garde-corps, ...)

3.2	Mécanismes de levage (treuil, poulies, tambour, vérin...)**
3.3	Dispositif parachute ou équivalent**
3.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne
3.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité spécifique)
3.6	Consignes
4	Paliers
4.1	Organes de service et de signalisation
5	Portes paliers
5.1	Eléments constitutifs
5.2	Verrouillage mécanique et électrique
5.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6	Habitable
6.1	Eléments constitutifs (structure, plancher, parois, porte, garde-pieds,...)
6.2	Précision d'arrêt et de maintien de l'arrêt
6.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6.4	Organes de service et de signalisation
6.5	Eclairage normal et de secours
6.6	Dispositif de demande de secours
6.7	Affichage de la limite d'usage
6.8	Indication de la charge

* Le tableau de référence figurant dans cette annexe, respecte le cahier des charges COPREC pour les vérifications périodiques des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s dans les établissements soumis au Code du travail validé par la délégation équipements le 04 février 2011.

** Pour les équipements installés en France, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques, ces vérifications ne sont pas à réaliser, si les documents fournis par l'entreprise d'entretien en font état.

Dans le cadre d'une vérification générale périodique étendue (VGPE), SOCOTEC peut apporter au chef d'établissement gardien de la chose dont il a la responsabilité, des éléments de réponse portant sur le respect des exigences relatives à la sécurité des travailleurs qui interviennent sur ces équipements. Cette prestation comporte en plus de la VGP réglementaire, le contrôle et l'interprétation des essais relatifs :

- à l'éclairage normal et de secours de la zone de machinerie et de poulies (locaux), de la gaine et des abords de portes paliers ;
- aux dispositifs de protections électriques ;
- aux équipements sur le toit de l'habitable ;
- aux équipements dans la cuvette ;
- aux équipements dans le local de machines et de poulies ;
- aux dispositifs de protections de parties tournantes ;
- au dépannage à main ou manœuvre de rappel ;
- à l'usage exclusif de l'espace réservé à l'ascenseur ;
- à l'état général des éléments de l'installation.

ANNEXE 1 - ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Identification de l'installation					
Mainteneur	Type d'équipements	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de la visite
ETNA FAPEL	Elévateurs-TM	Bureaux	0295MC77	EPMR	20/10/20

EVALUATION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE D'INSPECTION
réalisée par M SAVARD Arnaud
en application des articles R.4543-1 à R.4543-28 du code du travail

L'étude de sécurité, réalisée par SOCOTEC pour cette installation, n'a pas mis en évidence de risques nécessitant la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la sécurité du contrôleur.